

Par dépôt électronique et courriel

Le 7 décembre 2022

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029 –
Phase 1
Votre dossier : R-4110-2019
Notre dossier : R059220 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) avise la Régie de l'énergie (la Régie) ne pas être en mesure de déposer une version caviardée de la pièce A-0067 dans le délai mentionné au paragraphe 123 de la décision D-2022-137. Cette situation s'explique par les nombreuses échéances dans les dossiers R-4207-2022 et R-4210-2022.

Le Distributeur estime être en mesure de déposer une version caviardée au plus tard le 23 décembre 2022 et demande à la Régie de prolonger le délai jusqu'à cette date.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, AVOCAT
ST/gm